

# **Violence et Droits de l'Enfant en Europe : Etat des lieux**

**Conseil de l'Europe de Strasbourg  
Lundi 5 Décembre 2011**

**Les conséquences d'Outreau sur la prise en  
compte de la parole de l'enfant en justice**

par Marie-Christine Gryson-Dejehansart  
Psychologue Clinicienne, Expert judiciaire, auteure  
de « Outreau la vérité abusée »

# 1- Le traitement judiciaire et médiatique des enfants dans l'affaire d'Outreau comme révélateur de la fragilité voire de l'illusion des acquis en matière de droits de l'enfant en 2004.

## 1 - Déni de la spécificité psychologique et victimologique des enfants d'Outreau

### ➤ Comme des adultes :

- ➔ jusqu'à 7h de déposition à la barre.
- ➔ opposés au contradictoire des 19 avocats de la défense estimés crédibles.
- ➔ leur récit jugé incohérent en référence au récit adulte.
- ➔ capables de répéter et de maintenir de fausses révélations durant 5 ans.

# 1- Le traitement judiciaire et médiatique des enfants dans l'affaire d'Outreau comme révélateur de la fragilité voire de l'illusion des acquis en matière de droits de l'enfant en 2004.

## 1 - Déni de la spécificité psychologique et victimologique des enfants d'Outreau

### ➤ Quel adulte aurait accepté :

- ➔ d'être placé dans le box des accusés.
- ➔ d'avoir 2 avocats à se partager à 16.
- ➔ la disparition médiatique de l'avis des 7 experts désignés.
- ➔ l'avis de l'Expert qui ne l'a pas examinés invité par la défense.
- ➔ les excuses d'un Procureur avant le délibéré des jurés.

**1- Le traitement judiciaire et médiatique des enfants dans l'affaire d'Outreau comme révélateur de la fragilité voire de l'illusion des acquis en matière de droits de l'enfant en 2004.**

**2 - Effet pervers du respect de leur spécificité d'enfants et de victimes**

➤ **En tant qu'enfants :**

- ➔ **On les a pris pour des menteurs et des fabulateurs.**
- ➔ **On a « protégé leur image » : leur souffrance non représentable or procès télé-réalité**
- ➔ **Confiés aux Services du Conseil Général, leur représentant légal n'a pas voulu communiquer sur le verdict : 12 enfants ont été reconnus victimes de viols, agressions sexuelles, corruption de mineurs et proxénétisme.**
- ➔ **On a focalisé sur la notion de « crédibilité » spécifique à l'expertise des enfants et sur le pb du recueil de la parole des enfants pour justifier l'échec prétendu des experts.**

## 2 - Constats accablants à propos de la régression des droits de l'enfant en 2011:

- **En conséquence du « Référentiel Outreau » les professionnels tétanisés, ont perdu confiance en leurs connaissances, se ruent vers les théories anti-victimaires**
- **Les droits des adultes supérieurs à l'intérêt de l'enfant.**
- **Les expertises individuelles remplacées par des « auditions » ou des expertises familiales**
- **Pressions sur l'expert judiciaire.**
- **Judiciarisation des expériences sexuelles entre enfants.**

### 3 - Propositions pour une évolution positive de la situation :

- **Urgent de diffuser la vérité judiciaire des enfants d' Outreau et le contexte de la mystification.**
- **Protection du statut judiciaire des enfants victimes car vide juridique ( demande aux présidentiables ?)**
- **Proposition (?) d'évaluation précise via le CESE ( Politiques de santé) du nombre de signalements et procédures Adulte-enfants : avant et après Outreau.**
- **Bonne nouvelle : le Président Jean-Paul Delevoy - qui a désigné Eric Legros ex-Référént de Chérif Delay comme intervenant près la Défenseure des Enfants - a le souhait « d'agir pour la prise en compte de la parole de l'enfant ».**